SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-1975-B-16137

POUVOIR

Je soussigné(e) [1] ……

Siège social : ……

Nombre d'actions :

Agissant en qualité d'actionnaire de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) constitue pour mandataire :

……

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) qui aura lieu le :

07 Avril 2022, à 10 heures, à l'hôtel TIAMA, Bld de la République à ABIDJAN

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021, et du Rapport joint du Président ;

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
   Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
3. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2021, et quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2022 ;
6. Composition du Conseil d'Administration ;
7. Pouvoir en vue des formalités

En conséquence, y assister, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, substituer, si besoin est, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous effets pour toutes assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou de toute autre cause.

Fait à …….. le ……

Signature [2] :

---

[1] *Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, ses **nom et prénoms** (en majuscules) domicile et **nombre d'actions** dont il est titulaire. Il en fera de même pour le mandataire. Si le signataire du pouvoir n'est pas titulaire lui-même des actions (par exemple : administrateur légal ou tuteur), il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le pouvoir.*

[2] *Faire précéder la signature de la mention « **Bon pour pouvoir**».*

N.B. : Si la présente procuration est retournée, sans indication de mandataire, à la Société ou à l'une des personnes habilitées par elle à la recueillir, il sera émis au nom du signataire du pouvoir un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration. Pour émettre tout autre vote, le signataire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par ledit signataire.